

## **AVIS DE VENTE EN ENCHÈRES PUBLIQUES DE VÉHICULES RÉFORMÉS DU PARC AUTOMOBILE MAURICARB**

Dans le cadre du programme de renouvellement de son parc automobile et conformément aux procédures internes de gestion, de gouvernance et de valorisation des actifs, MAURICARB informe le public du lancement d'une opération de vente en enchères publiques portant sur des véhicules réformés et sortants du parc automobile de l'entreprise.

### **1. Objet de la vente**

La présente opération porte sur des véhicules légers vétustes et amortis, cédés en l'état, après évaluation technique préalable réalisée par le cabinet spécialisé EPS.

### **2. Modalités de consultation et de visite**

Les informations relatives aux véhicules mis en vente seront consultables pendant une période de cinq jours ouvrables à compter du vendredi 15 mai 2026.

La fiche de diffusion comprendra notamment :

- la marque et le modèle du véhicule ;
- l'année de mise en circulation ;
- le kilométrage ;
- l'état général du véhicule ;
- la localisation géographique ;
- des photographies illustratives ;
- Prix de départ (prix minimum par véhicule).

Les personnes physiques ou morales intéressées devront obligatoirement acquérir le dossier de soumission, disponible au poste CRC au siège de MAURICARB, contre paiement d'un montant forfaitaire non remboursable de cinq mille (5 000) MRU.

Les véhicules pourront être visités durant la période de publication, entre 08h30 et 12h30, aux lieux indiqués dans la fiche de diffusion.

### **3. Modalités de dépôt des offres**

Les offres devront être transmises sous pli fermé portant obligatoirement la mention :

« OFFRE D'ACHAT – VENTE DE VÉHICULES MAURICARB – CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »



et déposées au poste CRC du siège de MAURICARB au plus tard à la date et à l'heure limites fixées dans l'avis de publication.

Chaque offre devra obligatoirement comporter :

- les coordonnées complètes du soumissionnaire ;
- une copie de la pièce d'identité nationale ou du registre de commerce pour les personnes morales;
- la désignation du ou des véhicules concernés ;
- le montant proposé en chiffres et en lettres ;
- un engagement signé d'acquisition en l'état.

Toute offre incomplète, irrégulière ou reçue hors délai pourra être rejetée sans préavis.

#### 4. Ouverture et traitement des offres

L'ouverture et l'analyse des offres seront effectuées par une commission interne désignée à cet effet, dans le respect des principes de transparence, d'équité et de traçabilité.

Les véhicules seront attribués aux soumissionnaires ayant présenté les offres financières les plus avantageuses, sous réserve de validation définitive par la Direction Générale.

MAURICARB se réserve expressément le droit :

- d'accepter ou de rejeter toute offre, sans obligation de justification ;
- d'annuler, de suspendre ou de reporter la procédure à tout moment et sans indemnité ;
- de solliciter toute information ou document complémentaire jugé nécessaire à l'analyse des offres.

#### 5. Conditions de paiement

Le soumissionnaire retenu disposera d'un délai maximal de quarante-huit (48) heures à compter de la notification officielle de l'attribution pour procéder au paiement intégral du montant proposé sur l'un des comptes bancaires de MAURICARB ouverts auprès des banques de la place.

À défaut de paiement dans le délai imparti, l'attribution sera annulée de plein droit, sans mise en demeure préalable, et le véhicule pourra être attribué au soumissionnaire classé suivant.

#### 6. Conditions particulières

Les véhicules sont vendus en l'état, sans aucune garantie, ni recours, ni possibilité de réclamation ultérieure après adjudication et enlèvement.

L'acquéreur retenu devra procéder à l'enlèvement du véhicule dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures suivant confirmation de l'attribution et règlement intégral du prix.

À défaut d'enlèvement dans le délai requis, MAURICARB se réserve le droit de prononcer la déchéance de l'attribution et de proposer le véhicule au soumissionnaire suivant selon l'ordre de classement établi par la commission.



Les frais de mutation, de transfert de propriété, d'enlèvement, d'immatriculation ainsi que toutes charges administratives, fiscales ou autres y afférentes demeurent à la charge exclusive de l'acquéreur.

La participation à la présente procédure vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions.

La Direction Générale  
MAURICARB